Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 23 FEV. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **04 février 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ILE DE LA REUNION

Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 février 2015

L'an deux mil quinze, le 13 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **M. FERRERE Frédo** a donné mandat à M. DENNEMONT Michel – **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a donné mandat à M. BENARD Alex – **M. FORT Paul** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Au départ de Mme GRONDIN, le Maire a proposé la candidature de **M. RIVIERE Raphaël** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Raphaël** est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. RIVIERE Raphaël** est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a quitté la salle à la mise en discussion de cette affaire en donnant procuration à M. BENARD Alex.

& &
&

AFFAIRE N° 13/ Modification de la délibération portant désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du lycée et du collège

Par délibération n° 15 en date du 11 avril 2014, le conseil a désigné deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Commune pour siéger au sein du conseil d'administration tant du collège que du lycée.

Suite à la publication du décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014, la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement a été modifiée.

Ainsi, pour la Commune siège des établissements concernés, la représentation a été ramenée à un représentant par conseil d'administration.

Il convient en conséquence de procéder à une nouvelle désignation par vote à bulletin secret (un titulaire et un suppléant par conseil d'administration).

❖ **S'agissant du lycée** : les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :	Suppléant :
MEZINO Sylvaine	FRINGUE Mikaël

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- Inscrits : 33
- Votants : 33
- Blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

- MEZINO Sylvaine 33 voix
- FRINGUE Mikaël 33 voix

En conséquence, sont désignés pour siéger au sein du **conseil d'administration du lycée** :

Titulaire :	Suppléant :
MEZINO Sylvaine	FRINGUE Mikaël

❖ **S'agissant du collège** : les candidatures sont les suivantes :

Titulaire :	Suppléant :
ABELARD Isabelle	DEVEAUX Lydia

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- Inscrits : 33
- Votants : 33
- Blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

- ABELARD Isabelle 33 voix
- DEVEAUX Lydia 33 voix
-

En conséquence, sont désignés pour siéger au sein du **conseil d'administration du collège** :

Titulaire :	Suppléant :
ABELARD Isabelle	DEVEAUX Lydia

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★